

## Coupe verte - Règlement

Les épreuves américaines des concours de La Chaux/Cossonay, Bioley-Magnoux, Chapelle-sur-Moudon, Palézieux, Echallens et Savigny se courent selon le règlement suivant :

### Epreuve américaine:

Par équipe de 2 cavaliers (brevet ou licence obligatoire).

Hauteur : 90 cm.

Chaque obstacle franchi: 2 points de bonification.

Faute: 0 point et relai obligatoire sur l'obstacle suivant.

Refus: -2 points et relai obligatoire sur le même obstacle sans bonification de point.

Refus avec démolition: cloche, arrêt (4 sec. de pénalisation), relai obligatoire.

5 refus: élimination.

Chute: élimination.

**Min. 1 relai obligatoire ; 5 premiers relais volontaires: 2 points de bonification chacun.**

### Coupe verte :

Les paires de cavaliers/ières désirant prendre part à la coupe devront participer au moins à quatre épreuves américaines sur les six organisées à La Chaux, Bioley, Chapelle, Palézieux, Echallens et Savigny.

Les paires souhaitant participer à la coupe verte doivent le mentionner en même temps que leur inscription ; ils doivent également mentionner leur coéquipier.

Les chevaux ne doivent pas nécessairement être les mêmes lors de chaque concours, par contre les cavaliers doivent être les mêmes.

Prix (en espèces) aux 10 premières paires du classement final de la coupe, valeur 300.- Frs à la première équipe.

Points attribués à chaque épreuve :

1<sup>er</sup> : 10

2<sup>ème</sup> : 9

3<sup>ème</sup> : 8

4<sup>ème</sup> : 7

5<sup>ème</sup> : 6

6<sup>ème</sup> : 5

7<sup>ème</sup> : 4

8<sup>ème</sup> : 3

9<sup>ème</sup> : 2

10<sup>ème</sup> : 1

S'il y a plus de 10 équipes classées, 1 point est attribué à chaque équipe classée à partir du 10<sup>ème</sup> rang.

La remise des prix de la coupe aura lieu à l'issue de la dernière manche, à Savigny.